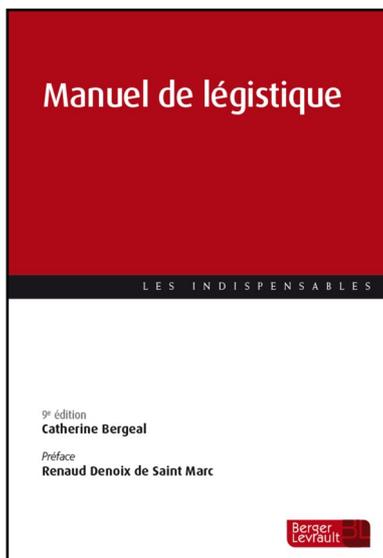


Manuel de légistique

De Catherine Bergeal

Préface de Renaud Denoix de Saint Marc



Parution : 31 mars 2022

Collection : Les indispensables

Broché : 512 p. | 16 x 24 cm

Prix : 45 € TTC

Réf. 121870

ISBN : 978-2-7013-2178-3

Maîtriser la rédaction d'un texte normatif !

Écrire la norme de droit est un acte politique et juridique. Le légiste rédige ou participe à la rédaction de multiples textes de natures différentes : lois, décrets, arrêtés, circulaires, instructions, lignes directrices, rescrits, etc. L'aider dans cette tâche est le but de cet ouvrage.

Pour être efficace et assurer la sécurité juridique, la norme de droit doit être intelligible, accessible, précise et dépourvue de toute équivoque. Au-delà de ces exigences formelles, elle doit aussi être nécessaire, adéquate et proportionnée à un objectif d'intérêt général, et, bien évidemment, respecter la Constitution, la loi nationale, les traités, le droit européen et les principes généraux du droit dégagés par le juge.

La légistique est la science des voies et moyens par lesquels ces impératifs de forme et de fond peuvent être atteints.

Cet ouvrage n'est pas un manuel de droit public. Il est, avant tout, un guide pratique destiné au praticien, qu'il soit membre du Parlement, autorité gouvernementale ou administrative, élu local, administrateur de l'État, des assemblées parlementaires ou des collectivités territoriales, comme à ceux qui souhaitent se former à la légistique ou simplement en comprendre les règles. Il guide le rédacteur dans chacune des étapes de l'élaboration du texte par une approche pragmatique appuyée sur des exemples et des conseils pratiques.

Cette nouvelle édition, entièrement mise à jour, prend en compte les leçons de l'extraordinaire flux normatif adopté en urgence lors de l'épidémie de la covid-19. La crise sanitaire a montré le rôle essentiel de l'outil juridique dans l'action des pouvoirs publics. Elle a aussi mis particulièrement en évidence l'enjeu majeur que représentent la solidité, la clarté et l'intelligibilité de la règle de droit, sous le contrôle attentif du juge.



À propos de l'auteur

Actuelle présidente de la section des finances du Conseil d'État, longtemps enseignante de légistique à l'École nationale d'administration, **Catherine Bergeal** a acquis une grande expérience de la conception, de la rédaction et de la mise en application des textes normatifs au Secrétariat général du Gouvernement et au Conseil d'État ainsi que dans les responsabilités exercées comme directrice des affaires juridiques du ministère de la Défense, puis des ministères économiques et financiers.

Sommaire

Préface à la 1re édition de Renaud Denoix de Saint Marc

Avant-propos

Introduction

Chapitre 1 – Un texte est-il nécessaire ?

Section 1 – Contenir l'inflation normative

Section 2 – Savoir prendre un texte obligatoire

Section 3 – Connaître l'état du droit antérieur

Chapitre 2 – Quel texte prendre ?

Section 1 – Faut-il modifier la Constitution ?

Section 2 – Faut-il prendre une loi organique ?

Section 3 – Quelle loi ?

Section 4 – Loi ou règlement ?

Section 5 – Quel règlement ?

Section 6 – De la circulaire au concept de droit souple

Section 7 – Le renvoi à des dispositions conventionnelles

Chapitre 3 – Le respect de la règle de droit supérieure

Section 1 – Écrire une loi constitutionnelle : les normes de référence

Section 2 – Écrire une loi : les normes de référence

Section 3 – Écrire un acte réglementaire : les normes de référence

Section 4 – Écrire un acte non réglementaire : les normes de référence

Chapitre 4 – Un texte efficace : questions de fond

Section 1 – Donner un contenu au texte

Section 2 – Définir un champ d'application

Section 3 – Prévoir des sanctions

Section 4 – Maîtriser l'entrée en vigueur

Sous-section 1 – Les règles d'entrée en vigueur

Chapitre 5 – Un texte efficace : questions de forme

Section 1 – Forme et légalité

Section 2 – Forme et applicabilité du texte

Section 3 – Les formes du droit souple

Annexes

Conclusion

Abréviations et acronymes

Index

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com, rubrique « Maison d'Édition »